

## Du nouveau sur les missions, rien sur les salaires !

**Le décret 2014-940 du 20 août 2014, dit décret Hamon, va entrer en vigueur dans son intégralité à la prochaine rentrée. Il entérine la modification de nos obligations de service.**

Le ministère a mis en place une **"indemnité pour mission particulière" (IMP)** censée rétribuer : feu les heures de laboratoires, la ribambelle des coordinations (par discipline, par niveau, par cycle...), les collègues "référents" (culture, décrochage, numérique...).

Cette indemnité est ouverte aux professeurs (y compris des écoles et documentalistes) et CPE. Dans les projets de décrets, son montant annuel est de 1 250 € (légèrement moins que le taux de la 1<sup>ère</sup> HSA certifié classe normale). Il peut être fractionné (taux "demi" ou "quart") ou multiplié (taux "double", voire "triple").

Selon quels critères ? Tout cela est renvoyé à l'autonomie des établissements, en fait des chefs d'établissement qui présenteraient en conseil d'administration l'attribution de ces indemnités (après consultation du conseil pédagogique !). Cette répartition se faisant, bien sûr, dans le cadre très contraint de l'enveloppe remise par le rectorat à chaque établissement (au moment de la DHG). On peut donc redouter une mise en concurrence des "heureux" collègues indemnisés qui se verront remettre une lettre de mission (pour servir de hiérarchie intermédiaire et faire passer les réformes en cours).

Ce système indemnitaire va renforcer les inégalités de traitement sans répondre à la question du pouvoir d'achat, au moment même où la rémunération nette de la plupart des fonctionnaires va encore baisser (conséquence d'une nouvelle augmentation du taux de retenue pour pension civile qui passe de 9,14 à 9,54 % en 2015).

La CGT Educ'action continue d'exiger une hausse des salaires avec une augmentation uniforme de 90 points d'indice et l'ouverture de négociations sur la valeur du point (gelée depuis 2010). Elle a d'ores et déjà exigé un cadrage clair de la répartition de ces indemnités et le ministère s'est engagé à produire une circulaire.

Elle rappelle que ces missions ne peuvent être attribuées que sur la base du volontariat. Si la rémunération est jugée insuffisante, le refus reste totalement légitime.

De plus, le rejet de toutes ces missions en dehors du temps de service est une nouvelle occasion ratée de prendre en compte les propositions de la CGT Educ'action, en modifiant de manière progressiste le temps de travail des professeurs, en le réduisant et en y intégrant les nécessaires concertations.

**C'est pour l'ensemble de ces raisons que la CGT Educ'action s'oppose à la création des IMP comme au décret Hamon, contre lequel elle avait voté au Comité Technique Ministériel.**

### ≧ Éducation prioritaire

**La liste des 1 089 collèges REP (dont 350 REP+) a été arrêtée par le ministère.**

La CGT Educ'action dénonce cette liste fermée, définie à partir de critères opaques et arbitraires. Elle déplore que ce soi-disant plan de relance se fasse à moyens constants et elle s'oppose à tout rétrécissement du champ de l'Education prioritaire. Au moment où les DHG arrivent dans les établissements, elle appelle les équipes pédagogiques à combattre les classes trop chargées et à se mobiliser partout où les réalités de terrain auront été niées en organisant des assemblées générales afin d'obtenir plus de moyens pour ceux qui en ont le plus besoin ainsi qu'une redéfinition de la carte et des critères de classement.

### ≧ Et maintenant ?

Après le choc des attentats de ce début d'année qui ont porté atteinte aux valeurs de liberté et de laïcité, il faut combattre le tour de vis sécuritaire annoncé et, au contraire, redonner une âme à l'Égalité. Pour cela, l'École, génératrice de lien social, ne peut pas tout mais elle peut beaucoup.

Il faut donc la transformer pour qu'elle devienne réellement émancipatrice et forme à l'esprit critique les futurs citoyens. Elle doit être fondée sur le principe que tous les élèves sont capables d'apprendre et d'y réussir, qu'elle fasse sens et se démocratise en ne laissant aucun jeune sur le bord du chemin quels que soient son origine et son milieu social. Il faut avant tout mettre fin à une politique d'abandon de certains territoires que les gouvernements successifs entretiennent.

Pour y parvenir et ne pas laisser les personnels démunis face à un tel défi, la question des moyens est essentielle, il faut rompre avec une politique d'austérité mortifère et remettre le "gain social" pour le plus grand nombre au centre des politiques publiques.

**C'est pourquoi, la CGT Educ'action appelle les personnels à se mobiliser pour obtenir les moyens à la hauteur des enjeux en cette période d'annonce des dotations horaires.**